



MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL

1890, rue Principale

Duhamel (Québec) J0V 1G0

Téléphone : 819 428-7100

# FORMULAIRE DE DEMANDE

## Dérrogation mineure

DATE DE LA DEMANDE

AAAA-MM-JJ

### IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

NOM, PRÉNOM, ENTREPRISE

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE / CELLULAIRE / TRAVAIL

ADRESSE : NO CIVIQUE, RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL

ADRESSE COURRIEL

DATE DE NAISSANCE

NO PERMIS DE CONDUIRE

### IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (si différent du propriétaire)

NOM DU REQUÉRANT OU ENTREPRENEUR

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE / CELLULAIRE / TRAVAIL

Nom de l'entreprise :

Personne contact :

ADRESSE COURRIEL

ADRESSE : NO CIVIQUE, RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL

No RBQ

Procuration en pièce jointe (*Le requérant n'est pas le propriétaire*)

### IDENTIFICATION DU SITE

NO CIVIQUE RUE

NO DE LOT

MATRICULE

Projet riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide\* :  OUI  NON

*\*Pour les travaux en milieu riverain, des mesures particulières de protection de l'environnement doivent être prises et des expertises peuvent être exigées \**

### OBJET DE LA DEMANDE

- Pour obtenir un permis de construire     Pour obtenir un certificat d'autorisation  
 Concernant un bâtiment existant ayant déjà fait l'objet d'un permis ou certificat d'autorisation

DESCRIPTION DES ASPECTS DU PROJET OU DU BÂTIMENT NON CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION ET FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE

QUELS SONT LES PRÉJUDICES QUE VOUS CAUSENT LA RÉGLEMENTATION

QUELLES SONT LES RAISONS QUI VOUS EMPÊCHENT DE VOUS CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION


D'APRÈS VOUS, LA DÉROGATION DEMANDÉE AFFECTE-T-ELLE LES BÂTIMENTS OU PROPRIÉTÉS VOISINES ? SI OUI, DE QUELLE FAÇON ?


REMARQUES (TOUTE INFORMATION UTILE À L'ÉTUDE DE LA DEMANDE)


**DÉCLARATION**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (propriétaire ou mandataire), atteste que les informations mentionnées dans la présente demande sont en tous points exacts et que le permis est émis sur la foi de ces informations, de plus je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

NOM DU SIGNATAIRE (EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE

DATE DE SIGNATURE

--

--

--

**LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE, ASSUREZ-VOUS QUE LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT ANNEXÉS :**

- Le présent formulaire dûment rempli et signé;
- Plan d'implantation, à l'échelle, illustrant le projet, réalisé par un arpenteur-géomètre;
- Plan de la construction (démontrant les hauteurs, largeurs, volume et précisant les matériaux);
- Si le requérant n'est pas le propriétaire, une procuration signée de ce dernier autorisant à agir en son nom;
- Le requérant doit accompagner sa demande du paiement des frais d'études qui sont fixés à 200 \$;

Ces frais d'étude comprennent l'étude de la demande et la publication d'un avis public dans les médias locaux et à trois endroits (mairie, extérieur de l'église et au bureau de poste). Si la demande de dérogation mineure est refusée par le Conseil, aucun remboursement de frais d'étude et de publication ne sera effectué.

**Veillez noter que le fonctionnaire responsable du dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de bien comprendre la demande formulée.**

**Seules les demandes complètes seront acceptées. Une demande ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre des travaux.**

UNE DÉROGATION MINEURE AU *RÈGLEMENT DE ZONAGE* EN VIGUEUR OU AU *RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT* EN VIGUEUR PEUT ÊTRE ACCORDÉE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES DISPOSITIONS SUIVANTES :

1. La demande est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables et ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure ou bénéficie de droits acquis, le cas échéant;
2. L'application de la disposition du Règlement de zonage en vigueur ou du Règlement de lotissement en vigueur faisant l'objet de la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;
3. La dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
4. La dérogation mineure demandée doit respecter les dispositions du Plan d'urbanisme et de développement durable en vigueur;
5. Dans le cas d'une construction dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de l'émission d'un permis ou d'un certificat et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;
6. Une dérogation mineure ne peut être accordée que si elle implique un ou quelques cas isolés dans une même zone sans avoir pour effet de soustraire l'application de la réglementation de façon généralisée dans cette zone.

Après avoir reçu la demande, l'officier responsable la transmet au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans les meilleurs délais. Le Comité étudie alors la demande et peut demander au requérant des renseignements supplémentaires.

Le Comité formule ensuite son avis en tenant compte des critères prescrits par le Règlement et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cet avis est transmis au Conseil municipal.

#### **Avis public**

La greffière de la municipalité doit, au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance où le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure, faire publier un avis conformément à la loi qui régit la municipalité. Les frais de publication de l'avis public sont inclus dans les frais d'études.

L'avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil municipal et la nature et les effets de la dérogation mineure.

#### **Décision du Conseil municipal**

Le Conseil municipal rend sa décision en séance à la date mentionnée dans l'avis public, après avoir reçu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et après avoir entendu toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à cette demande. La résolution par laquelle le Conseil municipal rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

Une copie de la résolution par laquelle le Conseil municipal rend sa décision doit être transmise à la personne qui a demandé la dérogation.

#### **POUR TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE :**

- Enregistrez votre demande une fois remplie
- Veuillez noter que si vous n'avez pas d'identification numérique (signature), vous serez réputé avoir signé votre demande en direct en soumettant ce formulaire par courriel.
- Cliquer sur le bouton « envoyer ma demande » et joindre votre formulaire rempli ainsi que les documents requis.

**ENVOYER MA DEMANDE**

[urb@municipalite.duhamel.qc.ca](mailto:urb@municipalite.duhamel.qc.ca)